

N/REF : 6/06/2025 14H40 C:264681 I:33809
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Vendredi 06/06/2025 à 14H40

ARTHUR BONNET

**2 RUE RENE CASSIN
38120 SAINT EGREVE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de - 2ans/Prof.
Cf localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 21 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2 RUE RENE CASSIN - ST EGREVE - ARTHUR BONNET CUISINISTE
ME MELOUCK 06 26 05 05 69
OUVERT A 9H - 19H

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE TOILETTES S'ECOULENT DOUCEMENT - ODEURS
IMPORTANTE REGARD EXTERIEUR

Donneur d'ordre : M. A. MELOUK

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 07/06/2025 A 11H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DU COLLECTEUR EAUX USEES EXTERIEUR
SUR ENVIRON 25 METRES
EXTRACTION DE PAPIER
PAS DE PENTE SUR LE COLLECTEUR EAUX USEES

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	180,44
TOTAL H.T.				180,44
T.V.A. a 20,00%				36,08
TOTAL T.T.C.En EURO				216,52

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN